



Directive pour l'organisation de l'assemblée générale

Toutes les tâches incombent au comité de section

- **Invitations officielles**
 - Président du comité central du CAS,
 - Membres d'honneur de la section,
 - Présidents des sections de l'Arc jurassien,
 - Membres qui seront honorés (25, 40, 50, 60, 65 ans et plus de sociétariat),
 - Représentant de la presse,
 - Autorités locales (commune, bourgeoisie)
 - Photographe officiel.
- **Distinctions**
 - Médaille avec couronne or pour les membres ayant 25 ans de sociétariat,
 - Médaille or (petite) pour les membres ayant 40 ans de sociétariat,
 - Diplôme pour les membres ayant 50 ans de sociétariat,
 - Cadeau pour les membres ayant 60, 65 ans et plus de sociétariat,
 - Signes distinctifs pour tous les membres honorés.
- **Salle et repas**
 - Réservation, décoration, projecteur et sonorisation de la salle,
 - Choix de l'apéritif offert par la section,
 - Choix du repas et des vins ainsi que l'encaissement. À noter que les repas des invités (représentant du comité central et des sections de l'Arc jurassien avec conjoints, membres d'honneur, représentants de la presse et des autorités locales) sont offerts par la section.
- **À ne pas oublier**
 - Préparer un dossier de presse,
 - Publier l'ordre jour de l'AG conformément à l'art. 16 des statuts,
 - Contacter un membre jubilaire pour transmettre le message de ces derniers,
 - Organiser la distribution des distinctions,
 - Organiser l'évocation de la montagne.

La présente directive a été adoptée par l'assemblée ordinaire du 15 juin 2022.

Le président de section
Yves Diacon

La secrétaire
Céline Kummer